

Metz, le 1<sup>er</sup> juillet 2010

# 47

## RAPPORT

### **OBJET : ALIENATION PAR LE CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-VINCENT/SAINTE-CLEMENT D'UN IMMEUBLE A METZ**

Par délibération en date du 19 avril 2010, le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Vincent/Saint-Clément a émis un avis favorable à la vente de l'immeuble, situé 8 Rue Goussaud à Metz, au profit de Monsieur Thierry BENEDIC.

Le produit de la vente, soit 190 000 €, sera affecté à divers aménagements.

Aussi, conformément à l'article L 2541-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Vincent/Saint-Clément sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette aliénation.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**MOTION**

**OBJET : ALIENATION PAR LE CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE  
SAINT-VINCENT/SAINT-CLEMENT D'UN IMMEUBLE A METZ**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L 2541-14 alinéa 3,

Vu la délibération du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Vincent/Saint-Clément en date du 19 avril 2010,

Considérant qu'il y a lieu, pour la Ville de Metz, d'avaliser la vente au profit de Monsieur Thierry BENEDIC,

DECIDE :

- de donner un avis favorable à l'aliénation, par le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Vincent/Saint-Clément, au profit de Monsieur Thierry BENEDIC, de l'immeuble sis 8 Rue Goussaud à Metz, au prix de vente de 190 000 €.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE